



Compte rendu audioconférence du
24 mars 2020
avec les Ministres Darmanin et Dussopt

Sur la forme : Ce n'est ni une réunion ni une instance, donc une seule intervention par orga, au démarrage (la Fédération des Finances pour la CGT), puis réponse de Darmanin puis Dussopt et c'est tout. Aucun échange.

La fédération CGT demande :

1. La tenue des CHSCT en local en audioconférence en présence des médecins de prévention, des inspecteurs santé et sécurité au travail et des assistants des services sociaux afin de régler les difficultés au plus près et rapidement.
2. Le traitement immédiat de tous les droits d'alerte et de retrait : toutes les motivations doivent être sérieusement examinées et tous les risques supprimés.
3. La reconduction tacite pour les collègues contractuels dont le contrat arrive à échéance pendant le confinement.
4. La reconnaissance en accident de travail pour les personnels contaminés dans le cadre de leur mission.
5. L'Intersyndicale amiante Tripode vous alerte sur la fragilité constatée des agents Tripode, attestée par l'étude de morbidité, en particulier leurs symptômes respiratoires aggravés. Cela impose de les considérer comme agents à risque. Nous demandons donc que les administrations financières considèrent tous les personnels répertoriés Tripode repérés (qui bénéficient de 5 jours de congés supplémentaires) comme agents à risque.
6. Les moyens de se protéger (gel, gants, masques, lingettes) qui doivent être financés sur un budget national et non local pour éviter les disparités.
7. Le renforcement des prestations de ménage ainsi que la désinfection des sites le nécessitant.
8. Le report de la campagne IR (des travaux d'impression ont déjà lieu sans les mesures de protection des agents dans les ateliers).
9. Les chiffres d'agents atteints du Covid-19 (pour la CCRF, ils n'apparaissent pas dans le dernier compte-rendu). Il faudrait aussi avoir une vision de l'évolution du nombre d'agents en télétravail et du nombre d'agents mobilisés dans les services.
10. le maintien de la génération des RTT pour les personnes placés en ASA.
11. Le versement d'un complément pour une paie à 100% pour les salariés de l'AGRAF(restauration), qui seront payés à 84% dès le 1^{er} avril.
12. Le versement des frais de repas dans le cadre de frais de mission pour les collègues travaillant sur les sites où il n'y a plus de restauration collective.

Réponses des Ministres :

M. Dussopt :

- Les lauréats de concours dont la prise d'activité est reportée : la réflexion sur un maintien de rémunération à la date initiale n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion.
- Les droits de retrait et d'alerte seront examinés au cas par cas.
- S'il reste en local trop d'agents en présentiel, le faire remonter aux cabinets des deux ministres.
- Tenue des CHSCT : si le dialogue social fonctionne et permet de régler les situations, c'est l'essentiel et en crise la forme de ce dialogue est moins essentiel que le fond.

- Les congés qui avaient été posés et qui étaient prévus durant de début du confinement n'ont pas lieu d'être annulés.

Pour les congés de Pâques déjà posés, une réflexion fonction publique aura lieu.

- Les autorisations d'absence ne diminuent pas les droits à congés mais ne génèrent pas de RTT.
- Pour l'obligation de l'employeur à poser des congés, le texte ayant été voté hier, la réflexion pour la fonction publique n'a pas encore eu lieu.

- Les services civiques sont soumis aux mêmes dispositions que les agents (ASA, TL travail etc..).
- Pour les repas, un système de paniers repas va continuer à être mis en place.
- Avec l'évolution de l'épidémie, le champ des personnes mis en quatorzaine sera moins large.
- Pour les soignants ayant contracté le virus au travail, ce sera bien considéré comme maladie professionnelle ; mais pas le même contexte dans notre champ ministériel.
- Une attention particulière est portée concernant le tripode.

M. Darmanin :

- Campagne IR : le service public doit continuer, il y aura un allongement de la campagne, mais encore en attente des conclusions de la DG.

- Un soutien psychologique sera mis en place pour les agents en exprimant le besoin.
- Pour le matériel de protection, notamment les masques, les préconisations interministérielles devraient sortir dans quelques heures.
- Réponses sur campagne IR et masques à la prochaine conférence en fin de semaine.

La prochaine conférence ministérielle se déroulera jeudi ou vendredi 26 ou 27 mars.